



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
COMITE DE LA HAUTE-GARONNE - COUPE DE LA GARONNE



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Article n° cj1		Article n° cj1 -- PRÉSENTATION				Article n° cj1	
n° cj1.1		Le Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Garonne organise une épreuve dite "Trophée u15 Coupe de la Garonne"				n° cj1.1	
n° cj1.2		réservée à toutes les équipes U15 des clubs du CD31 et CD09 qui jouent du niveau Régional 2 au plus bas niveau départemental D3				n° cj1.2	
n° cj1.3		Si une équipe membre d'une CTC évolue hors des championnats 31/09, ce sont le niveau et les règles de participation 31/09 qui s'appliquent				n° cj1.3	
n° cj1.4		Cette compétition est dotée d'un trophée pour le vainqueur. Il est rendu au Comité et remis en jeu chaque année.				n° cj1.4	
n° cj1.5		Les équipes finalistes gardent en récompense un trophée supplémentaire.				n° cj1.5	
n° cj1.6		Des récompenses individuelles sont remises aux 2 finalistes et à leurs entraîneurs.				n° cj1.6	
Article n° cj2		Article n° 2 -- ENGAGEMENTS				Article n° cj2	
n° cj2.1		L'inscription est gratuite et au volontariat à l'issue des brassages jeunes				n° cj2.1	
n° cj2.2		SI MOINS DE SEIZE EQUIPES S'ENGAGENT, LE TROPHEE NE SERA PAS DISPUTE				n° cj2.2	
n° cj2.3		Il n'y a qu'une seule équipe engagée par club, disputant les championnats départementaux et régionaux (de D3 à R2).				n° cj2.3	
n° cj2.4		Les points de handicap sont calculés en fonction de l'écart de niveau entre les équipes tirées au sort,				n° cj2.4	
Article n° cj3a		Article n° 3a -- HANDICAPS. Coupe de la Garonne U15F : Trophée				Article n° cj3a	
n° cj3a.1	Régional 2 Féminin	Région 2 : +0 Région 3 : +7 Départemental féminin U15 : + 14 Département 2 : +21 Département 3 : +28				n° cj3a.1	
n° cj3a.3	Départemental féminin U15		Départemental féminin U15 : + 0	Département 2 : + 7	Département 3 : +14	n° cj3a.3	
n° cj3a.4	Départemental 2			Département 2 : + 0	Département 3 : + 7	n° cj3a.4	
n° cj3b.5	Départemental 3				Département 3 : + 0	n° cj3b.4	
Article n° cj3b		Article n° 3b -- HANDICAPS. Coupe de la Garonne U15M : Trophée				Article n° cj3b	
n° cj3b.1	Régional 2 Masculin	Région 2 : +0 Région 3 : +7 Départemental masculin U15 : + 14 Département 2 : +21 Département 3 : +28				n° cj3b.1	
n° cj3b.3	Départemental masculin U15		Départemental masculin U15 : + 0	Département 2 : + 7	Département 3 : +14	n° cj3b.3	
n° cj3b.4	Départemental 2			Département 2 : + 0	Département 3 : + 7	n° cj3b.4	
n° cj3b.5	Départemental 3				Département 3 : + 0	n° cj3b.4	
Article n° cj4		Article n° 4 -- SYSTÈME DE L'EPREUVE				Article n° cj4	
n° cj4.1		Les matchs sont entièrement tirés au sort jusqu'à la finale. Sauf les deux premiers tours où un critère de tirage géographique pourra s'appliquer (sans tête de série)				n° cj4.1	
n° cj4.2		la compétition se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La finale se déroule sur terrains désignés.				n° cj4.2	
n° cj4.3		Les matchs se déroulent sur le terrain de l'association désignée en premier lors du tirage au sort en appiquant le barème des handicaps.				n° cj4.3	
n° cj4.4		L'équipe qui déclare forfait, sera éliminée de la compétition. Son adversaire sera qualifié pour le tour suivant.				n° cj4.4	
n° cj4.5		L'équipe qui sera éliminée pour avoir fait jouer un licencié non autorisé par le règlement, perdra la rencontre par pénalité.				n° cj4.5	
n° cj4.6		(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)				n° cj4.6	
Article n° cj5		Article n° 5 -- DATE ET HORAIRE OFFICIELS DES RENCONTRES				Article n° cj5	
n° cj5.1		L'heure officielle est le mercredi à 18h30 . Il est possible de jouer ces rencontres du mercredi dans un laps de temps avant et après la date officielle.				n° cj5.1	
n° cj5.2		pour les 1/2 possibilité d'avancer la rencontre pas de report autorisé				n° cj5.2	
n° cj5.3		Cette période est donnée par le Comité à chaque tirage au sort.				n° cj5.3	
n° cj5.4		Les changements devront respecter les procédures de demande de dérogation FBI				n° cj5.4	
n° cj5.5		La nouvelle date en accord entre les deux associations devra survenir au plus tard à la date indiquée lors du tirage au sort (désignation des arbitres).				n° cj5.5	
n° cj5.6		Une extention pourra être accordée si les 2 associations en présence sont d'accord sur une date en dehors de la période réglementaire,				n° cj5.6	
n° cj5.7		à condition que ce soit sur une date proche à 2 jours près du début ou de la fin de cette période, et à condition d'avertir le Comité par écrit				n° cj5.7	
n° cj5.8		dans les délais donnés à chaque tirage au sort (désignation des arbitres).				n° cj5.8	
n° cj5.9		Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 associations, l'horaire officiel est le mercredi défini lors du tirage au sort à 18h30 .				n° cj5.9	
n° cj5.10		Un club se trouvant dans l'incapacité de respecter la date et l'horaire, sera éliminé par forfait, entraînant la qualification de son adversaire.				n° cj5.10	
n° cj5.11		(Application des règlements généraux du CD31 et de ses dispositions financières)				n° cj5.11	
Article n° cj6		Article n° 6 -- ARBITRAGE				Article n° cj6	
n° cj6.1		Les frais d'arbitrage sont à la charge des 2 équipes en présence.				n° cj6.1	
n° cj6.2		Les arbitres sont désignés par la Commission des Arbitres et Observateurs du Comité Départemental de Basket Ball de la Haute-Garonne.				n° cj6.2	
n° cj6.3		Les joueurs (ses) qui sont disqualifiés avec rapport sur les rencontres de Coupe de la Garonne sont suspendus(es) de toutes compétitions officielles,				n° cj6.3	
n° cj6.4		sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par la Commission Juridique				n° cj6.4	
n° cj6.5		Les joueurs (ses) sous le coup d'une suspension suite à un match de championnat				n° cj6.5	
n° cj6.6		ne peuvent pas jouer en Coupe de la Garonne si la période de suspension englobe la date de rencontre.				n° cj6.6	
n° cj6.7		A partir des demi-finales, les OTM pourront être désignés par la Commission OTM à la demande expresse de l'association le désirant.				n° cj6.7	
n° cj6.8		Les frais engendrés seront pris en charge par le demandeur.				n° cj6.8	
Article n° cj7		Article n° 7 -- RÈGLES DE PARTICIPATION des Inter-équipes				Article n° cj7	
n° cj7.1		Une joueuse ou un joueur ne peut participer à cette compétition que pour une seule association.				n° cj7.1	
n° cj7.2		la règle du brûlage sera appliquée quels que soient les clubs porteurs de ces équipes, également appliquée pour les ententes hors CTC.				n° cj7.2	
n° cj7.3		Pour chaque niveau d'équipe engagée : application de l'annuaire FFBB (art.341/342)				n° cj7.3	
n° cj7.4	Régional	3 joueuses/joueurs du club porteur en jeunes inscrits sur la feuille de marque et présents,				n° cj7.4	
n° cj7.5	Départemental 1	Départemental 2	Départemental 3			n° cj7.5	
n° cj7.6		Inter-équipe de CTC aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents. (art.341 Annuaire FFBB)				n° cj7.6	
Article n° cj8		Article n° 8 -- RÈGLES DE PARTICIPATION, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION				Article n° cj8	
n° cj8.1		Si par son statut une équipe est ouverte aux licenciés d'un club partenaire d'une CTC ayant également une équipe dans un niveau de compétition supérieur,				n° cj8.1	
n° cj8.2		la règle du brûlage sera appliquée quels que soient les clubs porteurs de ces équipes (de la même façon qu'en championnat)				n° cj8.2	
n° cj8.3		Pour les associations ayant une équipe en championnat National ; tout joueur ayant eu une participation en élite ne peut pas ou ne peut plus participer à la coupe,				n° cj8.3	
n° cj8.4		La participation d'un joueur venant d'une compétition supérieure à la régional 2 est limitée à deux(2) par rencontre et rends caduque le handicap prévu pour cette équipe				n° cj8.4	
n° cj8.5		Si le handicap est égal à 0 pour cette équipe ou handicap coté adverse, 7 points de handicap supplémentaires seront attribués à l'adversaire				n° cj8.5	
n° cj8.6		applicable pour les CTC ayant des joueurs évoluants hors 31/09 à des niveaux supérieurs à ceux ayant attribués le handicap de l'équipe 31/09				n° cj8.6	
n° cj8.7		Lors du post-contrôle de la rencontre le résultat sera modifié en cas de cette présence constatée sur la feuille de match,				n° cj8.7	
n° cj8.8		si cette modification du score génère une égalité c'est l'équipe ayant le joueur d'équipe supérieur à R2 qui sera déclarée perdante				n° cj8.8	
n° cj8.9		Les clubs finalistes devront transmettre pour approbation la liste des joueurs à la commission juridique sportive au plus tard le lundi précédent la finale à : sportivecd31@gmail.com				n° cj8.9	
Article n° cj9		Article n° 9 -- QUALIFICATION , LICENCES et SURCLASSEMENT				Article n° cj9	
n° cj9.1	Coupe réservé aux JOUEUSES/JOUEURS U15 et U14	Ainsi que les U13 et U12 légalement surclassés en fonction de la règle applicable dans le championnat d'origine de cette équipe				n° cj9.1	
n° cj9.2	Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum				n° cj9.2	
n° cj9.3	1C.** ou 2C.** ou 0CT. ou 0CAST.(non CTC)	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de cinq (5).				n° cj9.3	
n° cj9.4	autres 0C.**	Sans limite				n° cj9.4	
n° cj9.5		COULEUR DES LICENCES. Blanche				n° cj9.5	
Article n° cj10		Article n° 10 -- CAS PARTICULIERS				Article n° cj10	
n° cj10.1		Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.				n° cj10.1	
n° cj10.2		Tout cas litigieux sera statué par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.				n° cj10.2	